

CONSEIL MUNICIPAL D' ESCAUDES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 mars 2019

Présents : M. TULARS Bernard, Mmes De FREITAS Patricia, CHANCELLE Marie-Ange, FERRAND Françoise, MM. DANFLOUS Jean-Louis, BENTEJAC Francis, ROUCHET Alain, RIOLLOT Yves, DAUDET Bernard.

Absent : MONNIER Philippe (pouvoir à B. TULARS)

Secrétaire de séance : M. Bernard DAUDET

Convocation du 28 Février 2019.

La réunion débute à 18h10.

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - Délibérations.

1) Vente de bois

Afin de vendre le lot de 1235 pins marqués par la commission « Forêt » le 7 février, 5 acheteurs potentiels seront consultés et leurs offres pourront être remises jusqu'au 28 mars à 14h ; ce même jour à 14h30, la commission « Forêt », après établissement d'un prix de retrait, consultera ces offres et adjugera le lot au mieux-disant au-dessus de ce prix de retrait.

Le conseil municipal approuve cette procédure à l'unanimité et autorise le maire à signer tout document concernant cette vente.

2) Avenant pour travaux supplémentaires.

Les travaux de rénovation de l'ancienne école, subventionnés par les CEE, ont déclenché des travaux connexes qui n'ont pas été pris en compte dans la délibération du 11 avril 2018 et, donc, pas reconnus par le trésorier. Afin de pouvoir régler les factures correspondantes il faut, par délibération, en autoriser le paiement, cela concerne :

1) Les travaux repris dans le budget initial :

- La mise en place des radiateurs (1238,40 €)
- L'équipement de la salle des agents municipaux (3590,40 €)

2) ceux qui n'avaient pas été prévus dans le budget initial:

- La cabine de douche dans la salle des agents (960 €)
- Le raccordement électrique de la pompe à chaleur (1320 €)

Le conseil municipal approuve cette délibération.

3) La Poste : aide à la dénomination et numérotation des voies

Comme annoncé lors de la réunion du 29 janvier le maire a reçu une représentante de la Poste pour la mise en conformité de l'adressage postal afin d'être dans les normes pour l'arrivée de la fibre optique. Il en a résulté que plusieurs adresses ne sont pas conformes (nom de voie, numérotation).

Afin que tous les Escaudais soient égaux devant la mise en place de cette nouvelle technologie la mise en conformité de l'adressage est obligatoire. L'estimation de l'étude menée par La poste est de 2100 € HT. Un devis détaillé devrait nous être remis prochainement.

4) FDAEC

Comme chaque année le Département de Gironde donne une subvention de 8000 € aux petites communes rurales par l'intermédiaire du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes). Cette subvention doit couvrir 80% de la somme HT des travaux envisagés.

Le Conseil Municipal retient la proposition de la commission « Bâtiments » qui est de faire financer, par cette aide, les travaux de peinture des salles concernées par la rénovation de l'ancienne école.

Le total des devis retenus s'élève à 11061,08€.

5) Convention d'adhésion aux services numériques mutualisés de Gironde Numérique

Cette convention a déjà fait l'objet d'une délibération le 04 décembre 2013. La principale modification est la dénomination « CDC du Bazadais » au lieu de « CDC Captieux-Grignols ».

Le Conseil Municipal s'accorde à l'unanimité pour autoriser le maire à signer cette convention modifiée.

6) Mise en place d'une régie pour la fête communale.

L'encaissement de numéraires généré par les différentes manifestations (loto, concours de boules) de la fête communale organisée par la municipalité nécessitera la mise en place d'une «régie» autorisée par le trésorier. Or, n'ayant pas encore eu cette autorisation, cette structure sera nommée lors du prochain conseil municipal.

III- Informations & questions diverses

1- Logement du Presbytère.

Le maire donne compte-rendu de la visite de Philippe Monnier à l'ADIL :

- Tout d'abord la mairie aurait dû signifier au locataire le non-paiement par lettre recommandée, mais, là, c'était de la compétence de la trésorerie,
- Ensuite il ne peut être question de rompre le bail dans la mesure où ce bail doit être établi pour une durée de 6 ans,
- Et, en ce qui concerne les travaux, si la mairie n'a pas l'obligation de le reloger pendant la période d'exécution, le locataire sera dispensé du paiement du loyer au-delà de 21 jours.
- Par contre l'ADIL précise qu'il n'est pas nécessaire de réaliser tous les travaux de rénovation, il suffit d'assurer le hors d'eau et hors d'air.

Évaluation des travaux d'isolation par le SIPHEM :

- 52 140€ TTC
- 63 660€ TTC si fourniture de 3 poêles à granules,
- le Département pourrait nous octroyer une aide de 21 400€ maximum.

Cette évaluation ne prend pas en compte le démontage de l'isolation existante (placo + polystyrène).

La commission «Bâtiments» se chargera des demandes de devis aux artisans.

2- Le Parc à Pied :

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal le maire a exposé les objectifs de cette manifestation qui se déroulera le 19 mai dans notre commune.

La réunion du 14 février avec les acteurs concernés (PNR, associations de randonneurs, CDC, OT, commune) a précisé les actions de chacun :

- Reconnaissance des parcours,
- Organisation du parking,
- Accueil des participants,
- Information,

La prochaine réunion, prévue le 19 mars, devra valider ces actions.

3- Compte-rendu de l'entretien avec le représentant du Syndicat des sylviculteurs du S-O.

Le 15 février le maire et Yves Riollot (conseiller municipal chargé de la gestion de la forêt communale) ont rencontré M. Rielland, juriste du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, pour demander des précisions sur l'obligation que l'ONF, suite au jugement rendu par le Conseil d'Etat favorable aux communes landaises, doit fournir un Règlement Type de Gestion (RTG) à toutes les communes propriétaires de forêts qu'elles soient soumises ou non au régime forestier. M. Rielland indique que ce RTG est actuellement en attente de validation par le Ministre de l'Agriculture ; et que, dès cette validation, il faudra que nous le demandions à la DRAAF ce qui permettra de mettre en conformité, s'il y a lieu, le Plan Simple de Gestion établi par Argefo.

Prochaine réunion prévue le 8 avril à condition que la secrétaire de mairie ait tous les éléments pour le vote du budget, sinon elle sera reportée au 11.

La séance est levée à 19h25.